



## FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS- PERMIS DE TRAVAIL C

### Attention

Le formulaire va subir un traitement informatisé, sa structure ne peut en aucun cas être modifiée. Veuillez compléter ce formulaire en LETTRES MAJUSCULES (encre noire ou bleue) et respecter le format A4 pour son impression et éventuelles annexes.

### Informations complémentaires:

Voir liste des documents à fournir sur [www.permisdetravail.brussels](http://www.permisdetravail.brussels)  
Contacter nos services via l'adresse [travail.eco@sprb.brussels](mailto:travail.eco@sprb.brussels)

A joindre à la demande de **permis de travail C**.

Le travailleur fait viser ce document par l'administration communale de son lieu de domicile.

### Identité du travailleur

nom \_\_\_\_\_

prénom \_\_\_\_\_

numéro de registre national \_\_\_\_\_

date de naissance \_\_\_\_\_ lieu de naissance \_\_\_\_\_ sexe \_\_\_\_  
[ j j m m a a a a ]

état civil  célibataire  marié(e)  veuf(ve)  divorcé(e)  cohabitant

nationalité \_\_\_\_\_

rue \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_ bte \_\_\_\_\_

code postal \_\_\_\_\_ commune \_\_\_\_\_

date depuis laquelle le travailleur séjourne en Belgique sans interruption

[ j j m m a a a a ]

### Parmi les catégories reprises ci-dessous, indiquez celle dans laquelle vous vous situez

- 1° a) Demandeur d'asile dont la demande, introduite **après le 31/05/07**, n'a pas connu de décision négative au CGRA endéans les 4 mois et est toujours à l'examen au CGRA ou, en cas de recours, au CCE
- 1° b) Demandeur d'asile dont la demande, introduite **avant le 01/06/07**, n'a pas été déclarée irrecevable et est toujours à l'examen quant au fond au CGRA ou, en cas de recours, au CCE
- 2° Ressortissant étranger bénéficiant du statut de la **protection subsidiaire**
- 3° Ressortissant étranger qui, dans le cadre des mesures de la lutte contre la **traite des êtres humains**, s'est vu délivrer un document de séjour
- 4° Ressortissant étranger autorisé au séjour en application de l'**article 9ter** de la loi du 15/12/1980 pour des **raisons médicales**
- 5° Ressortissant étranger autorisé au séjour en application de l'**article 9bis** de la loi du 15/12/1980 dont la prolongation est conditionnée à l'**occupation d' un emploi**
- 6° Ressortissant étranger ayant invoqué le bénéfice d'un droit de séjour ou d'une autorisation de séjour basé(e) sur les articles 10 ou 10bis de la loi du 15/12/1980 suite à **un regroupement familial** (période d'examen de la demande ou d'un recours éventuel au CCE)\*
- 7° Ressortissant étranger ayant obtenu une décision définitive favorable quant à 'un droit de séjour ou à une autorisation de séjour basé(e) sur les articles 10 ou 10bis de la loi du 15/12/1980 suite à **un regroupement familial\***
- 8° **Etudiant** autorisé au séjour aux fins d'études en Belgique
- 9° Conjoint ou partenaire enregistré d'un titulaire d'un titre de séjour spécial ou enfant de moins de 18 ans d'un agent diplomatique ou consulaire pour autant qu'ils soient **ressortissants d'un pays lié avec la Belgique par un accord de réciprocité**
- 10° Personnes autorisées à séjourner en tant que bénéficiaires de la protection temporaire visée à l'article 27/29 de la loi du 15 décembre 1980 par le Ministre qui a l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers dans ses compétences, ou par son délégué

\*dans le cadre de la catégorie 6° et 7° regroupement familial avec \_\_\_\_\_

Dit formulier kan eveneens in het Nederlands worden aangevraagd.

